

# **Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude**

## **Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude**

### Mesures de préservation

«Mettre en place des mesures agro-environnementales territoriales (y compris leur future génération) »

### Contributions attendues des communes

«Contractualisent les mesures agro-environnementales territoriales, y compris leur future génération »

### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«Soutient l'émergence de projets de territoire pour les mesures agri-environnementales ».

pages 53 et 54

Référence ID de l'article : #1426

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-19 10:38